

gneur Plessis rappelant à ses diocésains, en 1807, " qu'il est impossible d'être bon chrétien sans être sujet loyal et fidèle ", et, " qu'ils seraient indignes du nom de catholique et de Canadiens s'ils montraient de la déloyauté ou même de l'indifférence quand il s'agit de remplir leurs devoirs de sujets dévoués aux intérêts de leur souverain ou à la défense du pays. " C'est cet illustre prélat qui, en 1812, s'employa tout entier et réussit à maintenir les Canadiens fidèles à l'allégeance britannique. La même attitude se retrouve chez Monseigneur Panet, l'oncle maternel du regretté cardinal Tachereau.

Puis aux jours si regrettables de 1837-38, c'est Monseigneur Signay à Québec, et l'un de vos prédécesseurs, Mgr Lartigue, à Montréal, qui s'interposent au nom de la religion pour apaiser des luttes fratricides : acte de loyauté qui leur a souvent attiré d'amers reproches de la part de quelques-une de leurs compatriotes : devoir sacré qu'ils ont dû accomplir, nonobstant la voix du sang et de la tendresse paternelle. Nous retrouvons plus tard Mgr Baillargeon qui trace à ses ouailles la même ligne de conduite à l'égard des Fénéens envahisseurs et Mgr Taché qui, en un moment critique, pacifie ses Métis et les conserve à l'Angleterre.

Et si j'osais me citer moi-même, je pourrais répéter ce que j'ai dit en pleine France, en pleine cathédrale de Reims — aux grandes solennités du 14e centenaire du baptême de Clovis et de ses Francs — que, tout en conservant de l'affection pour notre ancienne mère patrie, nous étions heureux de vivre à l'ombre du drapeau britannique et que nous habitons une des contrées les plus libres de la terre.

Comme il est facile de le voir, l'histoire s'est répétée depuis la session du Canada jusqu'à nos jours et elle se répètera ainsi tant qu'il y aura un évêque catholique dans notre Canada. Nos bons amis semblent parfois l'oublier, la loyauté pour les enfants de l'Eglise du Christ, ce n'est pas une affaire de sentiment ou d'intérêt personnel, c'est un grave et rigoureux devoir de conscience découlant d'un principe sacré, immuable, éternel comme le divin Législateur. Qu'ils se rassurent donc sur l'attitude du clergé catholi-

que en pareille matière ; le passé a été inattaquable, l'avenir le sera, parce que nos principes catholiques ne changent pas.

Comme question de fait, je n'hésiterai pas à dire qu'on ne saurait trouver, même dans la plus haute aristocratie anglaise, une série d'hommes qui aient été plus loyaux que les évêques, que le clergé de Québec à la Couronne Britannique. Cela devrait suffire, ce me semble, pour nous mettre à l'abri d'imputations dénuées de fondement solide, souverainement injuste et inconvenantes.

Si jamais — ce qu'à Dieu ne plaise ! — la question de l'annexion aux Etats-Unis s'agitait sérieusement, il serait curieux de voir l'attitude respectives de nos deux nationalités — Anglo-canadiens et Canadiens-français — en face de cette éventualité. J'aime à croire que nous n'aurions pas à rougir des nôtres en pareille occurrence, parce qu'ils sauraient encore une fois remplir leur devoir de loyaux sujets de Sa Majesté Britannique.

Veillez agréer, Monseigneur, l'expression de ma vive gratitude et de mes sentiments les plus affectueusement dévoués en N. S.

† L. N., Arch. de Québec.

P. S. — J'oubliais de vous dire que, à l'exemple de mes prédécesseurs, je n'ai aucun journal qui soit mon organe et que je ne me tiens responsable d'aucun écrit qui n'est pas signé de mon nom.

Cette admirable lettre du vénérable archevêque de Québec ne nous dit rien qui vaille et nous donne une fois de plus la mesure de la loyauté cléricale.

Je suppose que c'est après avoir invoqué l'aide du Saint-Esprit que Mgr Bégin a réussi à édifier ce chef-d'œuvre, qui dit tout et ne dit rien en même temps. Il oublie, par exemple, que M. L. O. David lui a demandé de censurer son Gosselin, et il l'oublie de propos délibéré.

Comment ! un laïque ose demander qu'on punisse un curé ! C'est tout simplement